

L'abus a chez nous toutes les formes ; aujourd'hui c'est celle d'un salaire de gouverneur. Cet abus consiste à donner 10,000 louis par an à un homme qui n'en abuse pas. Je m'explique.

Si nous lui donnons 10,000 louis, c'est pour qu'il en fasse quelque chose pour nous ; c'est pour qu'il donne des diners, des soupers, des bals, et des levers. . . . puisque les gouverneurs anglais ne sont bons qu'à ça, et que nous sommes tenus d'en avoir. Ce n'est pas pour qu'il paie des dettes en Angleterre, attendu que le gouverneur du Canada, c'est lord Monck, et non pas ses créanciers. Or, il se trouve que le cabinet anglais pense tout le contraire, et prend la chose tout-à-fait à rebours.

* * *

Mais ce n'est pas tout. Au premier abord, il semblerait que, puisque c'est nous qui payons, c'est à nous de décider combien et pourquoi nous payons. Pas le moins du monde ; nous sommes dans l'erreur. Le premier devoir d'un colon est de payer sans savoir ; nous le remplissons fidèlement.

Celui qui décide en cette matière, c'est le secrétaire d'État anglais. Il est vrai que nous nous appelons *Puissance* ; mais jusqu'à présent nous n'avons pas encore la puissance de disposer nous-mêmes de notre argent.

L'état colonial est un état unique ; il prépare un peuple à la grandeur et à la *puissance* par l'humiliation. *Si tu veux commander, sache obéir*, dit le proverbe : c'est très-bien, mais voilà trois cents ans que nous obéissons ; il serait temps que nous prissions l'habitude de commander. Le meilleur moyen de commander n'est pas d'obéir toujours.—C'est mal interpréter le proverbe.

* * *

Un autre abus, c'est une ville qui n'est pas éclairée, quand les citoyens paient très-cher pour qu'elle le soit. Je vous défie de ne pas vous tuer, quand vous sortez après sept heures du soir. Quant à moi, si je vis encore malgré mes habitudes nocturnes très-condamnables, je l'avoue de suite, c'est que la Providence me protège,